



ASIA PACIFIC
FOUNDATION
OF CANADA

FONDATION
ASIE PACIFIQUE
DU CANADA



Promotion du commerce entre le Canada et l'Inde

l'importance d'un accord de
partenariat économique global

MARS 2026



Crédit photo / Couverture: MEAphotogallery

Promotion du commerce entre le Canada et l'Inde

l'importance d'un accord de partenariat économique global

RÉSUMÉ

**Par Tanya Dawar, Vina Nadjibulla,
et Suvolaxmi Dutta Choudhury**

Les relations économiques entre le Canada et l'Inde sont à un tournant. À la suite du renouveau diplomatique amorcé à la mi-2025, les deux gouvernements ont annoncé la reprise des négociations sur un accord de partenariat économique global (APEG) lors de la visite de quatre jours du premier ministre canadien Mark Carney en Inde, du 27 février au 2 mars 2026. Cette annonce intervient à un moment où le système commercial mondial connaît de profonds bouleversements, où la volatilité des droits de douane s'accroît et où le Canada et l'Inde intensifient leurs efforts diplomatiques avec d'autres grandes économies.

Le commerce bilatéral entre le Canada et l'Inde a atteint près de [31 milliards \\$ CA](#) en 2024. Pourtant, la structure de ce commerce révèle une vulnérabilité et un potentiel inexploité. Les exportations canadiennes de marchandises restent concentrées dans une gamme restreinte de produits agricoles et primaires, tandis que les exportations de services, en particulier de services de voyage liés à l'éducation, ont été le moteur d'une grande partie de la croissance récente, mais sont désormais en déclin à la suite des changements apportés à la politique d'immigration.

L'Inde, quant à elle, étend rapidement son réseau commercial préférentiel avec des partenaires tels que l'Australie, les Émirats arabes unis, l'Association européenne de libre-échange (AELE), le Royaume-Uni, l'Union européenne et les États-Unis. Sans accès préférentiel, les exportateurs canadiens risquent de voir leur compétitivité s'éroder progressivement sur l'un des marchés les plus dynamiques au monde.

POINTS À RETENIR

1. **Le commerce entre le Canada et l'Inde, bien que substantiel, est structurellement déséquilibré et sous-exploité.** Le commerce bilatéral a été fortement stimulé par les services, en particulier les services de voyage liés à l'éducation. Cependant, le commerce de marchandises reste modeste par rapport à la taille de l'économie, et les exportations canadiennes sont fortement concentrées dans une gamme restreinte de produits agricoles et primaires.
2. **L'excédent canadien du commerce de services avec l'Inde est vulnérable aux perturbations politiques.** Le commerce de services, en particulier de services de voyages liés aux étudiants étrangers, a stimulé la croissance récente du commerce bilatéral. Toutefois, les changements apportés à la politique d'immigration et la réduction du nombre de permis d'études en 2024-2025 ont déjà entraîné une réduction des exportations canadiennes de services. Un partenariat économique Canada-Inde plus résilient doit s'orienter vers des services commerciaux à plus forte valeur ajoutée, notamment dans les domaines du numérique, de la finance, de l'ingénierie et de la collaboration en matière de recherche et développement.
3. **L'asymétrie tarifaire désavantage les exportateurs canadiens dans les secteurs indiens qui connaissent la croissance la plus rapide.** Les produits canadiens sont soumis à des droits de douane indiens modérés (de 5 % à 10 %) et prohibitifs (jusqu'à 125 % sur les automobiles). Parallèlement, l'Inde a conclu des accords commerciaux avec l'Australie, les Émirats arabes unis, l'AELE, le Royaume-Uni et d'autres pays, accordant ainsi un accès préférentiel à ses concurrents. Sans un APEG, les entreprises canadiennes continueront de perdre des parts de marché dans des secteurs où le Canada est compétitif à l'échelle mondiale.
4. **Les atouts des provinces canadiennes en matière d'exportation correspondent étroitement aux priorités de croissance de l'Inde.** Les secteurs de la fabrication de pointe et des minéraux critiques de l'Ontario, les secteurs de l'aérospatiale, de la foresterie et des métaux du Québec, les secteurs de l'énergie, du cuivre et du gaz naturel liquéfié de la Colombie-Britannique, les secteurs de l'agroalimentaire, de la potasse et de l'uranium de la Saskatchewan ainsi que les secteurs de l'énergie et de l'agroalimentaire de l'Alberta présentent tous des complémentarités sectorielles avec l'expansion industrielle, énergétique et infrastructurelle de l'Inde. Les arguments économiques en faveur d'un APEG sont fondés sur des considérations régionales.
5. **Les liens en matière d'investissement sont importants, mais ont été affectés par les récentes tensions politiques.** Les investissements de portefeuille et des caisses de retraite du Canada en Inde restent importants, mais ont ralenti. Les investissements indiens au Canada ont fortement diminué à la suite des tensions politiques et du renforcement des contrôles en vertu de la Loi sur Investissement Canada. Un APEG comprenant des dispositions modernes en matière de protection des investissements pourrait contribuer à stabiliser et à accroître les flux de capitaux bilatéraux.
6. **Les secteurs de l'énergie et des minéraux critiques pourraient servir de point d'ancrage à une relance économique plus large.** La conclusion, le 2 mars dernier, d'un accord d'approvisionnement en uranium d'une valeur de 2,6 millions \$ CA marque le renouveau de la coopération énergétique entre les deux pays, qui s'étend également au commerce de gaz naturel liquéfié, de pétrole brut, de combustibles propres et de minéraux critiques. Il s'agit de transformer cet élan politique en projets commercialement viables pour contribuer à instaurer la confiance et à générer des avancées concrètes qui viendront étayer un accord commercial plus large.
7. **Un APEG n'est plus facultatif, mais stratégique.** À une époque marquée par la volatilité des droits de douane américains et les risques économiques liés à la Chine, la diversification commerciale et économique est devenue un impératif stratégique. L'Inde négocie rapidement des accords commerciaux avec d'autres grandes économies. Le Canada doit respecter son engagement récent en faveur d'un APEG, faute de quoi il perdra l'occasion d'obtenir un accès préférentiel au marché indien et il risque de se marginaliser stratégiquement dans l'une des économies les plus dynamiques au monde.



Photo : Equalstock / Unsplash

I. ARGUMENTS STRATÉGIQUES EN FAVEUR D'UN APEG

L'environnement commercial mondial a radicalement changé. Les chaînes d'approvisionnement sont en pleine reconfiguration, la concurrence géopolitique redessine les politiques économiques, et les relations commerciales historiques sont mises à rude épreuve. Pour le Canada, la dépendance excessive à l'égard d'un seul marché d'exportation est devenue une vulnérabilité de plus en plus évidente.

L'Inde est un partenaire incontournable pour la diversification des exportations du Canada. Forte d'une population de plus de 1,4 milliard d'habitants et d'une économie qui devrait devenir la [troisième au monde](#) d'ici 2030, l'Inde développe à grande échelle sa capacité industrielle, ses infrastructures, sa consommation d'énergie et sa production manufacturière.

Toutefois, sans accord commercial, le Canada ne bénéficiera pas d'un accès préférentiel au marché indien. Les exportateurs canadiens sont confrontés à des [droits de douane](#) modérés et prohibitifs (pouvant atteindre 125 % sur les automobiles). En effet, ils doivent composer avec des droits de douane élevés sur les exportations agroalimentaires (p. ex. 30 % sur les légumineuses, 53 % sur les pois chiches secs et 30 % sur les pois jaunes) et des droits de douane supplémentaires dans tous les secteurs industriels (p. ex. jusqu'à 10 % sur les produits forestiers,

jusqu'à 9 % sur les métaux tels que le fer et l'acier et de 8 % à 10 % sur le matériel et l'équipement de pointe).

Parallèlement, l'Inde a conclu ou fait progresser des accords commerciaux avec l'Australie, le Japon, la Corée du Sud, les Émirats arabes unis, l'AELE, le Royaume-Uni, l'Union européenne et les États-Unis. Ces accords remodelent progressivement la dynamique concurrentielle sur le marché indien. Par exemple, les lentilles canadiennes sont soumises à des droits de douane de 30 %, tandis que l'Australie bénéficie de [droits de douane préférentiels de 15 % dans la limite du contingent](#) (jusqu'à [150 000 tonnes](#)) en vertu de l'accord de coopération économique et commerciale (ACEC) entre l'Inde et l'Australie, le droit de 30 % ne s'appliquant qu'au-delà du contingent.

Le renouveau diplomatique amorcé en 2025 par les premiers ministres Narendra Modi et Mark Carney, suivi de la visite de ce dernier en Inde du 27 février au 2 mars 2026, offre l'occasion d'ancrer les relations bilatérales dans une architecture économique durable. Un APEG permettrait :

- d'améliorer la compétitivité tarifaire;
- de renforcer la protection des investissements;
- de renforcer la coopération réglementaire;
- d'élargir l'accès au marché des services;
- d'établir des garde-fous institutionnels pour un engagement économique à long terme.

II. STRUCTURE ACTUELLE DU COMMERCE BILATÉRAL

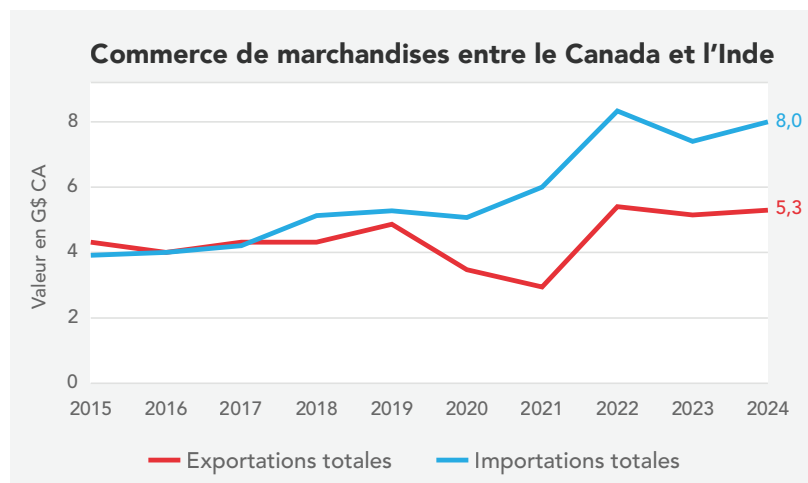


Figure 1 : Source : [Données sur le commerce en direct](#), gouvernement du Canada

Commerce de marchandises : concentration et occasion

Les exportations canadiennes de marchandises vers l'Inde ont connu une croissance modérée au cours de la dernière décennie, atteignant environ 5,3 milliards \$ CA en 2024.

En revanche, les importations en provenance de l'Inde ont augmenté plus rapidement, dépassant les 8 milliards \$ CA, ce qui a creusé le déficit commercial du Canada.

Les exportations canadiennes sont fortement concentrées dans un petit nombre de secteurs, principalement les légumineuses (lentilles et pois), la potasse, le charbon et les minerais. Les cinq principales catégories de produits représentent plus de la moitié des exportations totales de marchandises (voir le tableau 1 en annexe). Cette concentration expose le commerce aux fluctuations des prix des matières premières, aux changements tarifaires et aux modifications réglementaires.

Les exportations indiennes vers le Canada sont plus diversifiées, couvrant les produits pharmaceutiques, les appareils

électroniques, les textiles, les produits de la mer, les composants automobiles et les produits pétroliers.

Une étude réalisée en 2022 a révélé que les possibilités offertes par le commerce entre le Canada et l'Inde étaient largement sous-exploitées, les exportations canadiennes étant inférieures de 242 % aux niveaux prévus pour la période 2017-2019. Les écarts sectoriels étaient particulièrement marqués dans l'agroalimentaire (56 % en deçà de son potentiel) et la fabrication (57 % en deçà de son potentiel). De plus, selon une analyse économique, un APEG entre le Canada et l'Inde pourrait augmenter les

échanges commerciaux bilatéraux d'environ 8,8 milliards \$ CA par année. The opportunity is significant, but it requires structural reform.

Commerce de services : force et vulnérabilité

Le commerce de services a été la dimension la plus dynamique des relations commerciales bilatérales. Les exportations canadiennes de services vers l'Inde sont

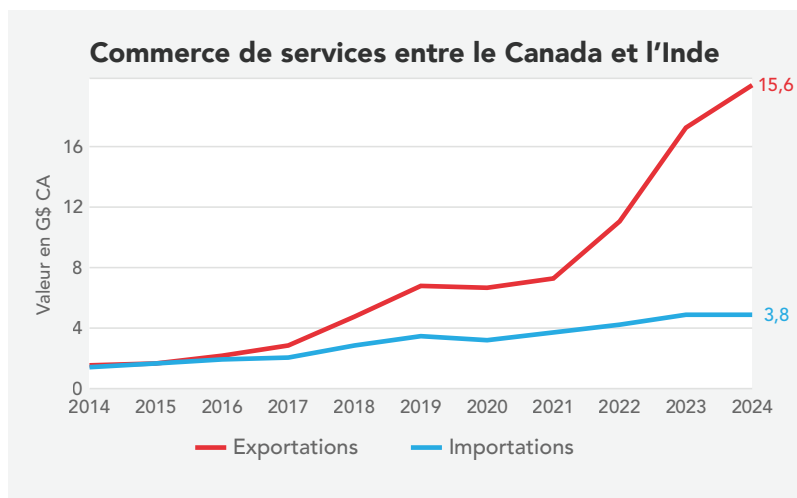


Figure 2 : Source : [Statistique Canada](#), gouvernement du Canada

passées d'un peu moins de [1,16 milliard \\$ CA](#) en 2014 à plus de 14 milliards \$ CA en 2023, principalement grâce aux exportations de services de voyage liées aux étudiants étrangers.

En 2023, les ressortissants indiens représentaient environ [21 %](#) des exportations de services de voyage du Canada, ce qui constituait une contribution importante au PIB canadien.

Cependant, les changements apportés aux politiques canadiennes en matière d'immigration et de permis d'études ont commencé à inverser cette tendance. Les exportations de services ont diminué de 8,4 % entre les [trois premiers trimestres](#) de 2024 et de 2025, ce qui témoigne de la fragilité d'un excédent commercial dépendant de l'éducation.

Pour soutenir la croissance, le commerce de services entre le Canada et l'Inde doit se diversifier en se tournant vers :

- les services numériques et infonuagiques;
- les services financiers et d'assurance;
- les services d'ingénierie et techniques;
- la collaboration en matière de recherche et développement;
- les services de soutien à la fabrication de pointe.

Les récents accords commerciaux conclus par l'Inde avec le Royaume-Uni et l'Union européenne accordent la priorité à la libéralisation des services et à la mobilité professionnelle, des domaines dans lesquels le Canada détient des avantages concurrentiels, mais où il ne bénéficie pas d'un accès préférentiel.

III. INVESTISSEMENTS : AMPLEUR, RALENTISSEMENT ET STABILISATION

Les investissements directs canadiens en Inde ont considérablement augmenté au cours de la dernière décennie, atteignant [5,63 milliards \\$ CA](#) en 2024. Les investissements de portefeuille, principalement réalisés par les caisses de retraite et les gestionnaires d'actifs, ont connu une croissance encore plus spectaculaire, atteignant environ [42,8 milliards \\$ CA](#).

Bien que l'Inde soit devenue l'une des principales destinations des investissements canadiens dans la région indo-pacifique, les flux d'investissements bilatéraux ont diminué ces dernières années. Les activités d'investissement des caisses de retraite canadiennes ont ralenti à partir de 2021, en particulier dans le [secteur financier](#). Les investissements indiens au Canada ont fortement diminué en 2023 et en 2024, en raison des tensions politiques et du désinvestissement dans les secteurs minier, pétrolier et gazier, ainsi que dans certains secteurs manufacturiers. Le renforcement des contrôles prévus par la Loi sur

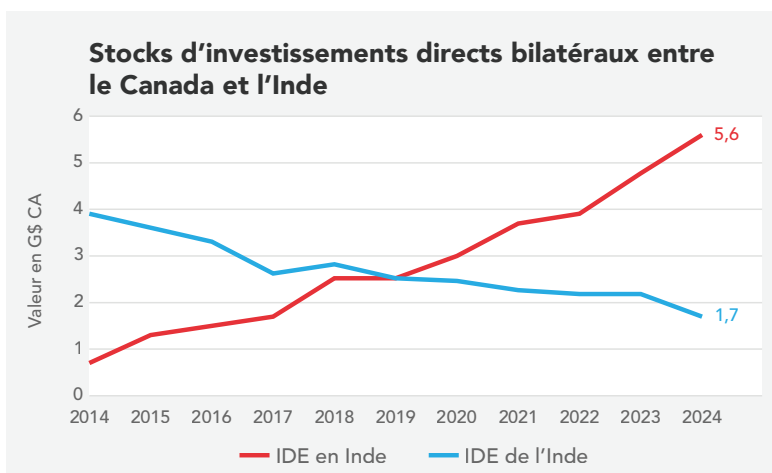


Figure 3 : Source : [Statistique Canada](#), gouvernement du Canada

Investissement Canada, en particulier dans les secteurs stratégiques et des minéraux critiques, a également incité à la prudence.

Avec la reprise des relations diplomatiques, le climat d'investissement semble se stabiliser. Un APEG comprenant des dispositions modernes en matière de protection des investissements permettrait :

- de rétablir la confiance des investisseurs;
- de clarifier les mécanismes de résolution des différends;
- d'assurer la transparence réglementaire;
- de renforcer la protection des droits de propriété intellectuelle afin de soutenir les partenariats technologiques et d'innovation;
- de soutenir les flux de capitaux à long terme dans les secteurs de l'énergie, des minéraux critiques, des infrastructures et de l'innovation.

IV. ALIGNEMENT PROVINCIAL : FLUX COMMERCIAUX INFRANATIONAUX

Les arguments économiques en faveur d'un APEG entre le Canada et l'Inde reposent sur les réalités infranationales. Les cinq principales provinces canadiennes en matière de commerce de marchandises avec l'Inde – dans l'ordre, l'Ontario, le Québec, la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et l'Alberta – possèdent des atouts sectoriels qui correspondent à la trajectoire de croissance de l'Inde.

ONTARIO

Les secteurs de la fabrication de pointe, des minéraux critiques, de l'or, des machines et de la production automobile de l'Ontario s'inscrivent dans l'expansion industrielle de l'Inde.

Au cours de la dernière décennie, le commerce de l'Ontario avec l'Inde a été marqué par une croissance modérée des exportations (environ 16 %) et une forte augmentation des importations (129 %), ce qui a entraîné un déficit commercial qui s'est creusé d'environ 173 %, soit près de trois fois plus qu'en 2015.

Le profil des exportations de l'Ontario vers l'Inde est l'un des plus diversifiés au Canada. Les dix principales catégories de produits ne représentaient que 41 % des exportations provinciales en 2024, alors que les cinq principales catégories de produits représentent plus de 50 % des exportations à l'échelle nationale. Le commerce repose davantage sur les intrants manufacturiers et industriels que sur les matières premières, notamment les métaux, les débris d'aluminium, l'acier, le cuivre et le

- intellectuelle afin de soutenir les partenariats technologiques et d'innovation;
- de soutenir les flux de capitaux à long terme dans les secteurs de l'énergie, des minéraux critiques, des infrastructures et de l'innovation.

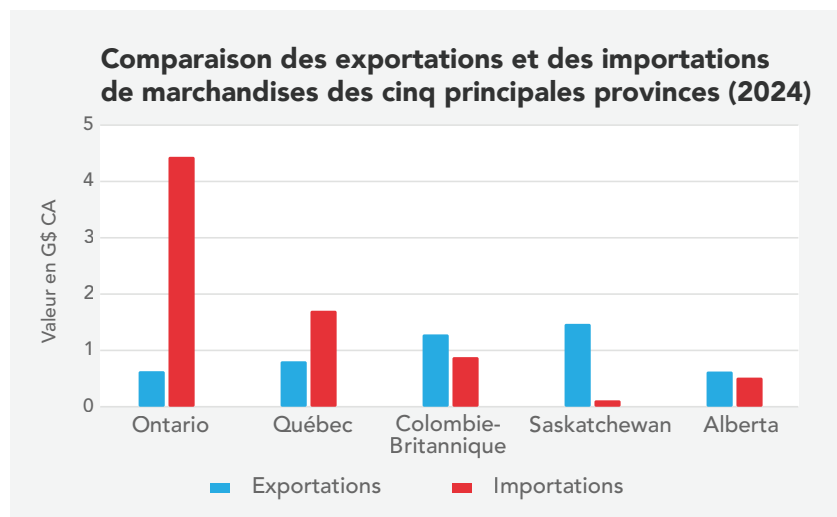


Figure 4 : Source : [Données sur le commerce en direct](#), gouvernement du Canada

plomb (21,4 %), les machines et les appareils électroniques (14,5 %) et les produits forestiers (5,2 %), des secteurs étroitement liés au développement des infrastructures et à l'expansion industrielle de l'Inde.

Les principales exportations de l'Ontario, qui représentent environ 25 % de ses exportations vers l'Inde, sont soumises à des [droits de douane](#) de 5 % à 9 %, notamment 9 % sur l'équipement multimédia, 8 % sur les machines de moulage par injection, 5 % sur les débris de fer et d'acier, et 6,7 % sur les débris d'accumulateurs au plomb. Bien que modérés en chiffres absolus, ces droits placent les exportateurs canadiens en situation de concurrence défavorable par rapport aux pays bénéficiant d'un accès préférentiel au marché indien.

Dans les principaux secteurs d'exportation de l'Ontario, les principaux concurrents du Canada bénéficient d'accords commerciaux avec l'Inde, notamment Singapour, le Japon,



Figure 5 : Source : [Données sur le commerce en direct](#), gouvernement du Canada

les Émirats arabes unis et le Royaume-Uni, ou ont conclu des négociations en attente de ratification, comme dans le cas de l'Union européenne et des États-Unis. D'autres pays, comme l'Arabie saoudite, font avancer les discussions commerciales, élargissant ainsi le réseau commercial préférentiel de l'Inde.

Produits à fort potentiel d'exportation

Or : l'Inde applique des droits de douane de 10 % sur l'or, le produit le plus exporté de l'Ontario, ce qui réduit la compétitivité des prix sur un marché qui représente environ 11 % des importations mondiales d'or. En revanche, les Émirats arabes unis bénéficient de droits de douane préférentiels de 1 % dans la limite du contingent dans le cadre de son APEG avec l'Inde, ce qui met en évidence le désavantage du Canada.

Automobiles : les automobiles fabriquées en Ontario sont soumises à des droits de douane pouvant atteindre jusqu'à 125 %, ce qui limite leur entrée sur le marché, bien que l'Inde soit le troisième marché automobile mondial, avec des ventes annuelles d'environ 4,4 millions de véhicules de tourisme. Les récents accords commerciaux entre l'Inde et le Royaume-Uni et entre l'Inde et l'Union européenne prévoient des réductions tarifaires fondées sur des quotas pour les automobiles, y compris les véhicules électriques, créant ainsi des voies d'accès préférentielles pour les constructeurs britanniques et européens qui ne sont actuellement pas accessibles au Canada.

QUÉBEC

Les exportations du Québec dans les secteurs de l'aérospatiale, de la foresterie, des métaux et des matériaux de pointe soutiennent la croissance de l'Inde dans les secteurs de l'infrastructure et de l'aviation. Au cours de la dernière décennie, le commerce du Québec avec l'Inde a été marqué par une croissance modérée des exportations (environ 23 %) et une forte augmentation des importations (81 %), ce qui a entraîné un déficit commercial qui s'est creusé d'environ 217 %, soit plus de trois fois plus qu'en 2015.

Le profil des exportations du Québec vers l'Inde est plus concentré que celui des autres provinces canadiennes. En 2024, les dix principales catégories de produits représentaient environ 60 % des exportations provinciales, ce qui reflète une structure commerciale étroite sectoriellement mais alignée stratégiquement.

Ce commerce repose sur les secteurs de la fabrication de pointe et de l'exploitation des ressources naturelles, dominés par les produits forestiers (33 %), en particulier le papier journal et la pâte de bois, suivis par les métaux, les débris d'aluminium et l'acier (13 %), les produits aérospatiaux tels que des aéronefs et des pièces (10 %), et les produits pharmaceutiques et chimiques (4 %). Ces secteurs sont étroitement liés à l'expansion des infrastructures, à la demande en aviation et aux besoins de la chaîne d'approvisionnement industrielle de l'Inde.

Les principales exportations du Québec vers l'Inde sont soumises à des droits de douane de 3 % à 10 %, notamment 10 % sur le papier journal, 5 % sur la pâte de bois, 10 % sur certains composants aérospatiaux et environ 3 % sur les aéronefs de taille moyenne. Bien que modérés en chiffres absolus, ces droits de douane peuvent nuire à la compétitivité dans les secteurs à forte valeur ajoutée.

Les asymétries préférentielles sont particulièrement évidentes dans le commerce forestier et aérospatial. Par exemple, les exportations canadiennes de papier journal

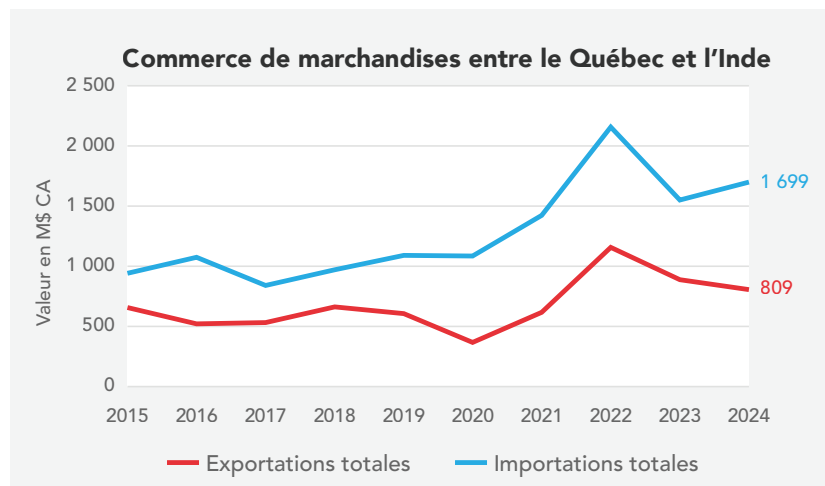


Figure 6 : Source : [Données sur le commerce en direct](#), gouvernement du Canada

sont soumises à des droits de douane de 10 %, tandis que des concurrents tels que l'Australie bénéficient d'un accès en franchise de droits dans le cadre d'un accord bilatéral avec l'Inde. Des pressions concurrentielles similaires existent dans les chaînes d'approvisionnement de l'aérospatiale et des métaux, où de multiples fournisseurs sont assujettis à des régimes tarifaires préférentiels ou équivalents.

Produits à fort potentiel d'exportation

- **Aéronefs de grande taille** : la plus grande catégorie d'exportation du Québec, les aéronefs pesant plus de 15 000 kg, représente une occasion importante à long terme en Inde, qui représente environ [11 % des importations mondiales](#). Bien que l'Inde applique des droits de douane relativement modestes de 3 %, les exportations ont stagné ces dernières années, ce qui suggère que les partenariats d'approvisionnement et les cadres de coopération industrielle avec des pays tels que la [France](#), les [États-Unis](#) et la [Russie](#) constituent des contraintes majeures à l'entrée sur le marché, plutôt que les seuls niveaux tarifaires. Un APEG comprenant un chapitre sur les marchés publics qui garantirait aux entreprises canadiennes l'accès au marché public indien, à l'instar des dispositions de l'[accord commercial entre l'Inde et le Royaume-Uni](#), pourrait renforcer la position du Québec dans l'écosystème aéronautique indien en pleine expansion.

- **Aluminium brut allié ou non allié** :

l'aluminium est la deuxième catégorie d'exportation du Québec, mais reste limité dans le commerce de la province avec l'Inde. L'Inde s'approvisionne en grande partie en aluminium non allié auprès d'Oman (qui a signé un APEG avec l'Inde en [décembre 2025](#)) et en aluminium allié auprès de la Malaisie, qui bénéficie d'un accès en franchise de droits dans le cadre de l'accord de libre-échange entre l'ANASE et l'Inde. À l'heure actuelle, l'aluminium canadien est soumis à des droits de douane de [7,5 %](#). Étant donné que la demande en aluminium en Inde devrait se multiplier [par six](#) d'ici 2047, la réduction des droits

de douane pourrait améliorer la compétitivité des prix du Québec et favoriser une plus grande pénétration du marché.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Les produits énergétiques (charbon, pétrole brut), les minerais de cuivre, le potentiel en gaz naturel liquéfié et les produits du bois de la Colombie-Britannique correspondent à la demande énergétique et industrielle de l'Inde. De 2015 à 2024, les exportations de la Colombie-Britannique vers l'Inde ont augmenté d'environ [104 %](#), tandis que les importations ont augmenté d'environ 72 % au cours de la même période. En conséquence, l'excédent commercial de la province a augmenté de près de 251 %, ce qui reflète la solidité de son profil d'exportation axé sur les ressources malgré une volatilité importante d'une année à l'autre, largement attribuable aux [fluctuations](#) des prix des matières premières, en particulier du pétrole brut.

La structure des exportations de la Colombie-Britannique vers l'Inde est très concentrée. En 2024, les produits énergétiques, comme le charbon bitumineux et le pétrole brut, représentaient 57 % des exportations, suivis par les métaux et les minéraux tels que les minerais de cuivre (22 %) et les produits forestiers, principalement la pâte de bois (8 %). Ensemble, ces trois secteurs représentaient plus de 88 % des exportations provinciales totales vers l'Inde, ce qui met en évidence le

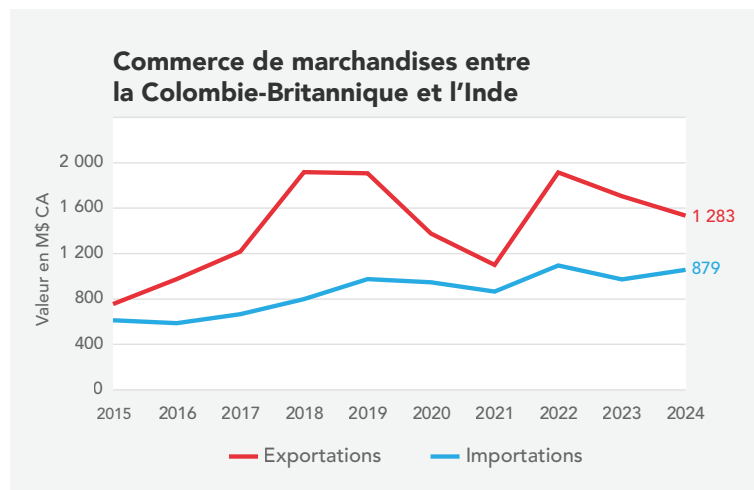


Figure 7 : Source : [Données sur le commerce en direct](#), gouvernement du Canada

profil commercial axé sur les ressources de la Colombie-Britannique.

Parmi les principales exportations de la Colombie-Britannique, le charbon bitumineux (45 %) est soumis à des [droits de douane](#) relativement faibles de 3 %, ce qui lui permet de rivaliser à armes égales avec des fournisseurs tels que les États-Unis, l'Afrique du Sud et la Russie. Les minerais et concentrés de cuivre (22 %) sont également soumis à des droits de douane de 3 %, mais les exportateurs canadiens sont désavantagés par rapport aux fournisseurs australiens, chiliens et indonésiens, qui bénéficient d'un accès en franchise de droits dans le cadre de leurs accords commerciaux respectifs avec l'Inde. Dans le domaine des produits forestiers, les exportations de pâte de bois sont soumises à des droits de douane d'environ 5 %, tandis que des concurrents tels que les États-Unis et la Nouvelle-Zélande, qui ont conclu des négociations commerciales avec l'Inde, sont en mesure d'obtenir un accès préférentiel dès l'entrée en vigueur des accords, et que le Chili poursuit ses négociations en vue d'obtenir des concessions similaires.

Produits à fort potentiel d'exportation

- **Gaz naturel (et gaz naturel liquéfié) :** bien que l'Inde n'applique aucun droit de douane sur le gaz naturel, la Colombie-Britannique n'exporte actuellement pas ce produit sous forme gazeuse vers l'Inde. La demande d'importation de l'Inde se concentre sur le gaz naturel

liquéfié, ce qui laisse entrevoir des possibilités d'exportation à moyen et à long terme, alors que la capacité de liquéfaction du Canada et les infrastructures d'exportation de la côte ouest continuent de se développer.

- **Propane liquéfié :** l'Inde représentait environ [13 %](#) des importations mondiales de propane en 2024, mais la Colombie-Britannique n'approvisionne pas ce marché à l'heure actuelle. Si la distance de transport représente un défi en matière de coûts par rapport aux fournisseurs du Moyen-Orient, l'amélioration des cadres commerciaux et les contrats d'approvisionnement à long terme pourraient soutenir les efforts de diversification des deux côtés.

SASKATCHEWAN

Les légumineuses, la potasse, l'uranium et les produits agroalimentaires de la Saskatchewan contribuent directement à la sécurité alimentaire ainsi qu'à la sécurité des engrais de l'Inde. Bien qu'elle soit en tête des provinces canadiennes pour les exportations vers l'Inde, la Saskatchewan a connu une baisse de la valeur de ses exportations au cours de la dernière décennie. Les exportations ont chuté d'environ [22 %](#) de 2015 à 2024, ce qui reflète la volatilité des prix mondiaux des matières premières, en particulier ceux de la potasse, l'un des principaux produits d'exportation de la province. Les importations en provenance de l'Inde, bien que relativement faibles, ont augmenté d'environ 155 % au cours de la même période, ce qui a entraîné une réduction de l'excédent commercial d'environ 26 %.

La structure des exportations de la Saskatchewan vers l'Inde est très concentrée. En 2024, les produits agricoles, y compris les lentilles, les pois et les pois chiches, représentaient [69 %](#) des exportations, suivis par les engrais tels que le chlorure de potassium (27 %) et les produits forestiers (3 %). Ensemble, ces secteurs représentaient plus de 99 % des exportations de la Saskatchewan vers l'Inde, ce qui met en lumière la forte dépendance de la province à l'égard du commerce des produits agroalimentaires et des engrais.

Les barrières tarifaires sont particulièrement prononcées

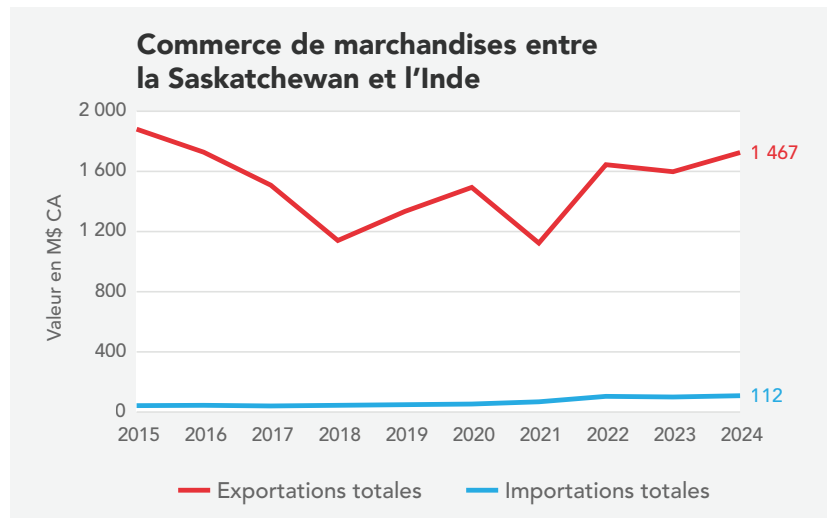


Figure 8 : Source : [Données sur le commerce en direct](#), gouvernement du Canada

dans le secteur agricole. Les lentilles sont soumises à des droits de douane de [30 %](#), les pois à des droits de douane de [30 %](#) et les pois chiches à des droits de douane pouvant atteindre 53 %. Alors que l'Inde maintient des politiques protectionnistes envers son secteur agricole, les concurrents du Canada bénéficient d'accords préférentiels. L'Australie, par exemple, bénéficie de droits de douane inférieurs dans la limite du contingent dans le cadre de son accord bilatéral pour les lentilles, tandis que la Tanzanie bénéficie d'un accès en franchise de droits pour les pois chiches dans le cadre du régime indien de préférences tarifaires en franchise de droits pour les pays les moins avancés. Les exportations d'engrais, tels que le chlorure de potassium, sont soumises à des droits de douane modérés de 8 %, largement comparables à ceux appliqués aux autres fournisseurs. Cependant, l'amélioration de l'accès au marché pourrait favoriser l'augmentation des exportations, compte tenu d'un [potentiel inexploité](#) estimé à au moins 145 millions \$ CA d'ici 2030 et de la [croissance continue](#) de la demande sur le marché indien.

Produits à fort potentiel d'exportation

- **Pétrole brut** : le pétrole brut est la principale catégorie d'exportation de la Saskatchewan, mais il n'est pas expédié vers l'Inde, bien que celle-ci n'applique aucun droit de douane sur les importations de pétrole brut. Alors que New Delhi cherche à diversifier son approvisionnement dans un

contexte de tensions géopolitiques concernant les importations russes de pétrole, la Saskatchewan pourrait devenir un fournisseur complémentaire, d'autant plus que le Canada élargit ses stratégies de diversification des exportations et développe les infrastructures de soutien.

- **Uranium naturel** : la Saskatchewan n'a pas exporté d'uranium vers l'Inde depuis 2020, à la suite de l'expiration de l'[accord d'approvisionnement](#) de 2015.

Cependant, l'Inde prévoit multiplier [par douze](#) sa capacité nucléaire

d'ici 2047 et ouvrir le secteur à une plus grande participation privée. Le 2 mars 2026, les deux pays ont conclu un nouvel accord d'approvisionnement en uranium pour la période 2027-2035. Cet accord d'une valeur d'environ [2,6 milliards \\$ CA](#) devrait renforcer considérablement les relations commerciales à long terme dans le secteur de l'énergie.

- **Graines et produits de canola** : les exportations canadiennes de canola étant toujours confrontées à une [incertitude liée aux droits de douane](#) en Chine, qui est historiquement le principal marché d'exportation du canola du Canada, les producteurs de la Saskatchewan recherchent d'autres débouchés. Bien que l'Inde n'importe actuellement pas de volumes importants de graines de canola, l'évolution des prix sur son marché des huiles alimentaires, notamment la hausse des prix de l'huile de moutarde et la reprise des importations d'huile de canola par l'intermédiaire des [Émirats arabes unis](#), laisse entrevoir des possibilités de diversification dans l'avenir.

ALBERTA

Les exportations de nickel et de produits énergétiques, pétroliers et agroalimentaires de l'Alberta répondent à l'industrialisation et à l'augmentation de la consommation de l'Inde. Les structures des exportations provinciales présentent de fortes complémentarités. Le problème ne réside pas dans la capacité d'approvisionnement, mais dans l'accès au marché et l'asymétrie tarifaire.

De 2015 à 2024, les exportations de l'Alberta vers l'Inde ont augmenté d'environ 454 %, passant de 112 millions \$ CA à 620 millions \$ CA. Les importations ont également progressé d'environ 124 % au cours de la même période. En conséquence, la balance commerciale de l'Alberta est passée d'un déficit en 2015 à un léger excédent en 2024, malgré les fluctuations liées aux cycles des prix des matières premières.

Le profil des exportations de l'Alberta vers l'Inde se concentre sur les produits agricoles et les intrants industriels. En 2024, les produits agricoles, en particulier les pois et les lentilles, représentaient 63 % des exportations, suivis par les métaux et les minéraux tels que le nickel et le cuivre (18 %) et les produits forestiers et énergétiques tels que la pâte de bois et le charbon (6 %). Ensemble, ces secteurs représentaient plus de 85 % des exportations totales de l'Alberta vers l'Inde.

L'exposition tarifaire varie d'un secteur à l'autre. Les pois, qui représentent environ 50 % des exportations de l'Alberta vers l'Inde, sont soumis à des droits de douane de 50 %, tandis que les lentilles sont soumises à des droits de 30 %, ce qui place les exportateurs albertains dans une position désavantageuse par rapport à des concurrents comme l'Australie, qui bénéficie d'un accès préférentiel dans le cadre de son accord bilatéral avec l'Inde. En revanche, les exportations de nickel entrent en Inde en franchise de droits (0 %), tandis que la pâte de bois et le charbon bitumineux sont soumis à des droits de douane relativement modestes, respectivement de 5 % et de 3 %, même si la concurrence reste intense sur ces

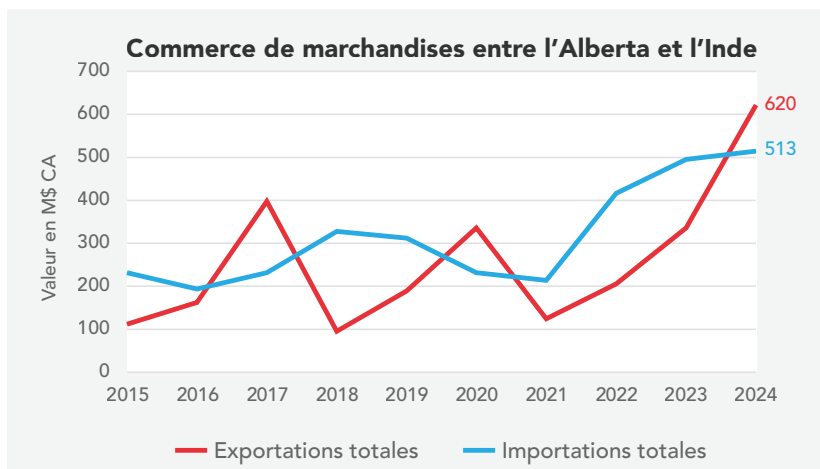


Figure 9 : Source : [Données sur le commerce en direct](#), gouvernement du Canada

marchés.

La demande croissante de l'Inde en intrants industriels, notamment en [pâte de bois](#), qui devrait connaître une forte expansion au cours de la prochaine décennie, et sa dépendance continue au charbon pour la production d'électricité suggèrent qu'un meilleur accès au marché pourrait renforcer davantage la présence de l'Alberta sur le marché des exportations.

Produits à fort potentiel d'exportation

- **Huile de pétrole (brute)** : à l'heure actuelle, la principale catégorie d'exportation de l'Alberta ne représente pas une part importante du commerce avec l'Inde, bien que celle-ci n'applique aucun droit de douane sur les importations de pétrole brut. Grâce à l'[expansion du pipeline Trans Mountain](#), en service depuis 2024, le pétrole brut de l'Alberta peut désormais atteindre les terminaux de la côte Pacifique et accéder plus efficacement aux marchés asiatiques. Alors que l'Inde cherche à diversifier son approvisionnement en pétrole brut, l'Alberta pourrait devenir un fournisseur complémentaire à moyen et à long terme.
- **Gaz naturel (et gaz naturel liquéfié)** : bien que l'Alberta exporte d'importants volumes de gaz naturel à l'échelle mondiale, elle n'approvisionne pas actuellement l'Inde, qui n'applique pas de droits de douane sur le gaz naturel. Les importations

indiennes se concentrent sur le gaz naturel liquéfié, qui provient [principalement](#) du Qatar, des Émirats arabes unis et des États-Unis. À mesure que le Canada augmente sa capacité d'exportation de gaz naturel liquéfié, de nouvelles occasions pourraient se présenter pour intégrer le gaz de l'Alberta dans la stratégie de diversification énergétique de l'Inde.

Dans l'ensemble, ces perspectives commerciales provinciales soulignent que les arguments économiques en faveur d'un engagement plus profond entre le Canada et l'Inde ont une portée nationale. Au-delà des cinq principales provinces examinées ci-dessus, d'autres occasions s'offrent dans les provinces de l'Atlantique et les Prairies dans les secteurs des produits de la mer, de l'agroalimentaire, des produits du papier, des minéraux critiques, des intrants manufacturiers, des pierres précieuses et des bijoux (y compris l'or et les diamants), et des chaînes d'approvisionnement en énergie.

Il convient de noter que les récentes visites de dirigeants

provinciaux, notamment du premier ministre de la Colombie-Britannique en [janvier 2026](#), du ministre du Développement économique de l'Ontario en [février 2026](#) et des premiers ministres du Nouveau-Brunswick et de la Saskatchewan aux côtés du premier ministre Mark Carney en février et mars 2026, indiquent que l'engagement du Canada envers l'Inde s'accélère tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle infranationale. L'Inde est le troisième marché d'exportation du Nouveau-Brunswick et de la Saskatchewan, après les États-Unis et la Chine. Le premier ministre du Nouveau-Brunswick a fait part de son intention d'[étendre les partenariats](#) dans les secteurs de la foresterie, de la fabrication de pointe, de la technologie et de l'éducation, tandis que la [Saskatchewan](#) cherche à accroître ses exportations d'uranium, de potasse, de produits agroalimentaires, de pétrole et de minéraux critiques. Cette action coordonnée s'inscrit dans le cadre d'une stratégie nationale plus large visant à diversifier les échanges commerciaux et à renforcer les relations économiques.

V. ÉNERGIE ET MINÉRAUX CRITIQUES : POINT D'ANCRAGE DE LA RELANCE

La [visite](#) du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Tim Hodgson, en Inde à la fin de janvier 2026 a marqué la relance du dialogue ministériel Canada-Inde sur l'énergie et la publication d'une [déclaration commune](#) sur la coopération énergétique. À la suite de cette visite, deux nouveaux protocoles d'entente sur les minéraux critiques ont été annoncés par les deux gouvernements le 2 mars 2026. Pour les deux gouvernements, le renforcement de la coopération dans le domaine des énergies classiques et propres constitue un moyen pratique de rétablir la confiance et d'aligner leurs intérêts économiques à long terme.

La logique structurelle qui sous-tend un engagement énergétique plus profond est convaincante. L'Inde devrait représenter plus d'un tiers de la croissance mondiale de la demande en énergie au cours des deux prochaines

décennies. Déjà troisième consommateur mondial de pétrole et quatrième importateur mondial de gaz naturel liquéfié, l'Inde dépend fortement des importations pour soutenir sa croissance, les importations de pétrole brut représentant la grande majorité de sa consommation. Alors que New Delhi réévalue ses sources d'approvisionnement en énergie dans un contexte de pressions géopolitiques changeantes et de négociations commerciales avec les États-Unis, la diversification, et non la substitution, reste le principe directeur. L'Inde élargit son portefeuille de fournisseurs à tous les combustibles et à tous les pays. Le Canada est bien placé pour intégrer ce portefeuille diversifié de fournisseurs, en particulier dans le domaine du pétrole brut et de l'uranium à court terme, et dans celui du gaz naturel liquéfié et des minéraux critiques à moyen terme. Dans un contexte

où la fiabilité et la stabilité réglementaire revêtent une importance croissante, la réputation du Canada en tant que producteur d'énergie respectueux des règles renforce sa compétitivité.

Pour le Canada, la coopération énergétique avec l'Inde revêt également un caractère stratégique. Les exportations de produits énergétiques canadiens restent massivement concentrées aux États-Unis, ce qui expose Ottawa à la volatilité du marché et à des risques politiques qui échappent à son contrôle. L'achèvement de l'expansion du pipeline Trans Mountain et l'augmentation de la capacité de gaz naturel liquéfié sur la côte Pacifique ont ouvert des voies de diversification qui n'existaient pas auparavant. Si les flux sont déterminés par les réalités commerciales (prix, configuration des raffineries, économie maritime et contrats de longue durée), les obstacles structurels au commerce énergétique dans la région indo-pacifique s'atténuent.

Au-delà des hydrocarbures, la coopération s'étend de plus en plus à l'uranium et aux minéraux critiques qui soutiennent les systèmes d'énergie propre, la fabrication de pointe et la résilience de la chaîne d'approvisionnement. Les contrats de longue durée sur l'uranium, les chaînes de valeur intégrées des minéraux et les investissements conjoints dans le traitement et la technologie offrent la possibilité aux deux pays d'entrer dans une relation d'interdépendance économique durable. S'il se traduit par des accords commercialement viables, le commerce énergétique peut servir non seulement de validation de principe pour la relance, mais aussi de passerelle vers un partenariat économique global plus large et plus résilient.

CONCLUSION

Les économies du Canada et de l'Inde sont fondamentalement complémentaires. Le Canada étant une économie riche en ressources, abondante en capitaux et à la pointe de la technologie, ses atouts correspondent étroitement aux priorités de développement de l'Inde, notamment les minéraux critiques pour soutenir la fabrication de pointe, l'approvisionnement en énergie pour soutenir la croissance industrielle, les importations agroalimentaires pour renforcer la sécurité alimentaire et les investissements dans les infrastructures pour soutenir l'urbanisation rapide.

Les secteurs canadiens de l'aérospatiale, des technologies propres et de l'enseignement supérieur viennent compléter les ambitions de l'Inde, qui souhaite développer ses capacités de production nationales et améliorer les compétences de sa main-d'œuvre. À leur tour, les produits pharmaceutiques, les appareils électroniques, les textiles et les composants automobiles indiens, compétitifs à l'échelle mondiale, fournissent au Canada des biens essentiels et des intrants industriels dans des secteurs où la capacité nationale est limitée. Cet alignement structurel favorise une coopération accrue dans les domaines des biens, des services, des investissements et du commerce numérique.

Pourtant, cette complémentarité reste sous-exploitée. Des asymétries tarifaires importantes persistent dans les secteurs de l'agriculture, de la fabrication et de l'automobile, auxquelles s'ajoutent des barrières non tarifaires telles que les exigences réglementaires, les normes sanitaires, les systèmes d'octroi de licences et les contraintes liées à la mobilité des entreprises. La volatilité des politiques dans les secteurs sensibles, en particulier l'agriculture, ainsi que la distance géographique et les sensibilités politiques plus larges compliquent encore davantage les relations commerciales. Il en résulte une relation économique bilatérale qui n'atteint pas son plein potentiel.

Cette sous-performance est particulièrement lourde de

conséquences dans un contexte commercial mondial en pleine mutation. Alors que la fragmentation géopolitique, les perturbations des chaînes d'approvisionnement et les pressions protectionnistes remodelent le commerce international, le Canada et l'Inde se réorientent vers la résilience et la diversification économiques. Bien qu'elle ne fasse pas partie des grands blocs régionaux tels que le Partenariat régional économique global (PREG) et l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP), l'Inde a accéléré sa diplomatie commerciale bilatérale en concluant ou en faisant progresser des accords avec les principales économies d'Asie, d'Europe, du Moyen-Orient et des États-Unis. Ces accords vont au-delà de l'abaissement des droits de douane et intègrent l'accès aux marchés publics, les disciplines commerciales numériques, la protection des investissements, les engagements en matière de durabilité, les cadres de mobilité et les mécanismes de règlement des différends exécutoires (voir le tableau 2 en annexe).

Dans le cadre de cette architecture en pleine évolution, il est de plus en plus important pour le Canada d'obtenir un accès comparable afin de garantir sa compétitivité. Un APEG offrirait un mécanisme structuré qui atténuerait les frictions commerciales, institutionnaliserait la coopération réglementaire, renforcerait le règlement des différends, améliorerait la mobilité des entreprises et accroîtrait la prévisibilité pour les investissements à long terme et l'intégration de la chaîne d'approvisionnement. Des investissements complémentaires dans les infrastructures facilitant les échanges commerciaux, notamment les ports, les corridors ferroviaires et les systèmes logistiques, renforceraient davantage les flux commercialement viables.

Un APEG moderne fournirait une base institutionnelle pour une coopération économique durable et soutiendrait l'objectif commun de porter le commerce bilatéral à [70 milliards \\$ CA](#) d'ici 2030.

ANNEXE

Tableau 1 : Commerce bilatéral entre le Canada et l'Inde : 15 principales marchandises exportées et importées en 2024

Rang	Exportations canadiennes vers l'Inde	Valeur (en milliers de CAD)	Part des exportations vers l'Inde	Importations canadiennes en provenance de l'Inde	Valeur (en milliers de CAD)	Part des importations en provenance de l'Inde
1	Pois secs écosésés	788 875,9	15 %	Médicaments sous forme galénique	722 072,1	9 %
2	Lentilles sèches écosésées	608 784,3	11 %	Bijoux en métaux précieux	297 939,1	4 %
3	Charbon bitumineux	602 072,4	11 %	Téléphones intelligents	265 353,5	3 %
4	Chlorure de potassium (plus de 10 kg)	404 114,0	8 %	Crevettes surgelées	193 705,7	2 %
5	Minerais et concentrés de cuivre	283 472,2	5 %	Riz semi-blanchi ou blanchi	161 877,9	2 %
6	Papier journal, en rouleaux ou en feuilles	278 687,6	5 %	Diamants travaillés non industriels	152 482,8	2 %
7	Pâte de bois (mécanique et chimique)	228 122,0	4 %	Huiles de pétrole (non brutes, autres que huiles légères, contenant en poids plus de 70 % d'huiles de pétrole)	132 037,6	2 %
8	Pâtes chimiques de bois, à dissoudre	182 560,2	3 %	Linge de lit, de coton	100 017,2	1 %
9	Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (brutes)	158 528,9	3 %	Boîtes de vitesses pour véhicules automobiles	95 186,0	1 %
10	Diamants non triés	141 937,9	3 %	Parties de moteurs et machines motrices hydrauliques ou pneumatiques	92 367,1	1 %
11	Déchets et débris d'aluminium	121 567,4	2 %	Huiles légères et préparations (avec du biodiesel, contenant en poids plus de 70 % d'huiles de pétrole)	76 744,9	1 %
12	Déchets et débris de fer ou d'acier	118 821,8	2 %	Pneumatiques pour véhicules et engins agricoles/forestiers	66 242,2	1 %
13	Nickel non allié	97 379,8	2 %	Aluminium brut allié	65 748,8	1 %
14	Déchets et débris d'acier inoxydable	50 121,3	1 %	Arbres de transmission et manivelles	63 906,8	1 %
15	Déchets et débris de papier ou de carton	47 735,4	1 %	T-shirts de coton, en bonneterie	52 803,4	1 %

Source : [Données sur le commerce en direct](#), gouvernement du Canada

Tableau 2 : Comparaison des récents accords de libre-échange de l'Inde

Critères	ACEC Inde-Australie	ACPP Inde-AELE	AECG Inde-Royaume-Uni	ALE Inde-Union européenne
Signature ou conclusion	Signature en 2022 (en vigueur)	Signature en 2024 (en vigueur)	Signature en 2025 (en attente de ratification)	Conclusion au début de 2026 (en attente de signature et de ratification)
Portée	14 chapitres	14 chapitres	30 chapitres	20 chapitres
Libéralisation des biens pour le pays partenaire	Libéralisation d'environ 90 % des exportations australiennes; élimination de 85 % des droits de douane à l'entrée en vigueur de l'accord	Libéralisation d'environ 95,3 % des exportations de l'ACPP; réduction graduelle des droits de douane	Libéralisation d'environ 92 % des exportations britanniques; réduction graduelle importante des droits de douane (notamment sur les automobiles et l'alcool)	Libéralisation d'environ 97,5 % des exportations de l'Union européenne; réduction graduelle des droits de douane (notamment sur les automobiles, l'alcool, les machines et les produits chimiques)
Services et	Accès au marché dans 135 sous-secteurs; cadre régissant les investissements étrangers (pas de chapitre distinct)	Accès aux marchés dans 105 sous-secteurs; chapitre sur la coopération et la promotion des investissements	Engagements généraux, notamment sur les services financiers et le commerce numérique; pas de chapitre sur les investissements	Accès au marché dans 102 sous-secteurs des services indiens; accord autonome de protection des investissements négocié séparément
Marchés publics	Non compris	Compris	Compris	Non compris
Mobilité	Voies d'accès élargies à l'obtention d'un visa; droits au travail après les études	Dispositions relatives aux mouvements temporaires; mécanismes de facilitation	Cadres de reconnaissance mutuelle; accès simplifié à la profession	Entrée temporaire structurée pour les visiteurs commerciaux, les personnes mutées à l'intérieur d'une société, les fournisseurs de services contractuels (37 sous-secteurs) et les professionnels indépendants (17 sous-secteurs)
Commerce et	Dispositions limitées en matière de durabilité	Chapitre sur le commerce et le développement durable	Chapitres sur le travail, l'égalité des genres et l'environnement	Chapitre complet et contraignant sur le commerce et le développement durable, ainsi que sur le climat, le travail, l'égalité des genres et la biodiversité
Petites et moyennes entreprises (PME)	Non compris	Non compris	Chapitre sur les PME; portail pour les PME; cadre de coopération (non contraignant)	Chapitre sur les PME avec portail d'information publique et liste de points de contact; axé sur la facilitation et la transparence
Effet estimé ou objectif stratégique	Porter les échanges commerciaux bilatéraux à 120 milliards \$ US d'ici 2030	Obtenir un engagement d'investissement de l'AELE de 100 milliards \$ US sur 15 ans	Augmenter les échanges commerciaux bilatéraux de 34 milliards \$ US par année d'ici 2040	Augmenter les échanges commerciaux bilatéraux de près de 50 % par rapport aux niveaux de 2024-2025

